

Biens classés et zones de protection

Les ascenseurs hydrauliques n°s 1, 2, 3 et 4 situés sur le canal du Centre, ainsi que le pont levis sis entre les n°s 3 et 4 (M) ainsi que l'ensemble formé par ceux-ci et les berges boisées (S) (+LA LOUVIERE/La Louvière, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Maurage et Strépy-Bracquegnies)

CLASSE
Patrimoine exceptionnel - La totalité des éléments classés comme monument et comme site présente le caractère exceptionnel.

CLASSE
Patrimoine mondial - Sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial les quatre ascenseurs du canal du Centre et leur site (1998).

Identification

Code interne : 55035-CLT-0012-01

Code DGO4 : LA LOUVIERE/10

Localisation

LE ROEULX

Ancienne(s) commune(s) : Thieu

Cartographie

Cartographie globale : 

Cartographie du monument : 

Cartographie du site : 

Décision

Date d'arrêté : 22/09/1992 (classement)

Date de publication : 09/12/1992

Type(s) de classement

- Monument
- Site

Liens utiles

Aides régionales : [En savoir plus...](#)

Déductibilité fiscale : [En savoir plus...](#)

Dossier(s) Lié(s)

[55035-
CLT-0014-01](#)

Commentaire(s)

Attention : les parcelles cadastrées sur La Louvière, 12e Division, section C, n°57 C 2, 57 G 2 et 53/3 faisant partie du site classé sont déclassées par l'article 2 de l'arrêté du 1er février 2001 (cf 55035-CLT-0014-01)

Document(s)



Arrêté - 45.89 Ko



Plan - 789.52 Ko

Tous les documents au format ZIP



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.